



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20230413-20230417-DE
Reçu le 20/04/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : le 01 avril 2023

Date d'affichage : le 13 avril 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Thierry TEULIER –

Étaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/04/17

AUTOCONSOMMATION AIDE DE LA REGION



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2023/04/17

AUTOCONSOMMATION AIDE DE LA REGION

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20230413-20230417-DE
Reçu le 20/04/2023

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le SIEDA souhaite étudier la faisabilité d'installer des systèmes d'autoconsommation collective et/ou individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti de ses adhérents.

Le SIEDA a préalablement réalisé un appel à manifestation pour connaître les entités désireuses de réaliser cette étude.

L'étude doit permettre de :

- Sélectionner les bâtiments les plus adaptés à intégrer le dispositif d'autoconsommation collective ainsi que définir le site d'implantation de l'unité de production photovoltaïque (toiture bâtiment, parking en ombrière ,..)
- Démontrer la faisabilité d'installer des panneaux solaires en autoconsommation sur les bâtiments sélectionnés

La Région Occitanie prévoit un programme d'aide aux études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.

Les études demandées par le SIEDA pour le développement des énergies renouvelables rentrent dans le dispositif de la Région. Les coûts éligibles sont notamment les frais d'ingénierie, les frais de secrétariat, les frais de déplacement pour les visites de sites et les réunions, les mesures nécessaires et les frais de reprographie.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de demander son soutien à la Région dans le cadre de sa politique d'accompagnement des études de faisabilités de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à demander son soutien à la Région dans le cadre de sa politique d'accompagnement des études de faisabilités de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 20 Avril



Le Président du SIEDA

